



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 08 juin 2026

A 18h

Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour sera le suivant :

ADMINISTRATION GENERALE :

- 1) Commissions municipales : Création et désignation des membres
- 2) Création de la commission municipale « Opération de rénovation des façades »
- 3) Cinéma la Tomette : Approbation de la convention de partenariat entre la commune et la Ligue de l'Enseignement – FOL du var – Exercice 2026
- 4) Approbation de la convention relative à la capture, l'identification, et la stérilisation des chats errants non identifiés, entre la Commune, la Société Protectrice des Animaux SPA et l'association ChatDogs – Exercice 2026
- 5) Approbation de la convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) relative au service de fourrière animale (hors capture et ramassage)
- 6) Approbation de la convention d'entretien des aménagements paysagers et de l'éclairage des giratoires situés sur les RD 560 et RD 2560 ainsi que l'entretien de l'éclairage public situé sur une section de la déviation (RD 560) sur la Commune (en et hors agglomération)
- 7) Participation financière de la Commune au séjour inclusion des élèves de la classe de CM2-Année scolaire 2025/2026
- 8) Confirmation de la charte conclue avec le Comité d'Intérêt de Quartier (CIQ) et désignation d'élus référents
- 9) Dissolution de la Société Publique Locale « Ingénierie Départementale 83 »
- 10) Modification de la redevance d'occupation du domaine public communal – occupations commerciales temporaires
- 11) Fixation des tarifs de location des locaux communaux
- 12) Fixation des tarifs de location du matériel communal
- 13) Fixation d'une redevance pour l'occupation temporaire d'un local communal durant la saison estivale
- 14) Maintien des tarifs des repas de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2026
- 15) Délibération déléguant la compétence pour délivrer une déclaration préalable

RESSOURCES HUMAINES :

- 16) Délibération portant modification du tableau des indemnités des élus
- 17) Délibération fixant la composition du Comité Social Territorial, le maintien ou non du paritarisme, le recueil du vote des représentants de l'employeur
- 18) Création d'un emploi saisonnier à temps complet